

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

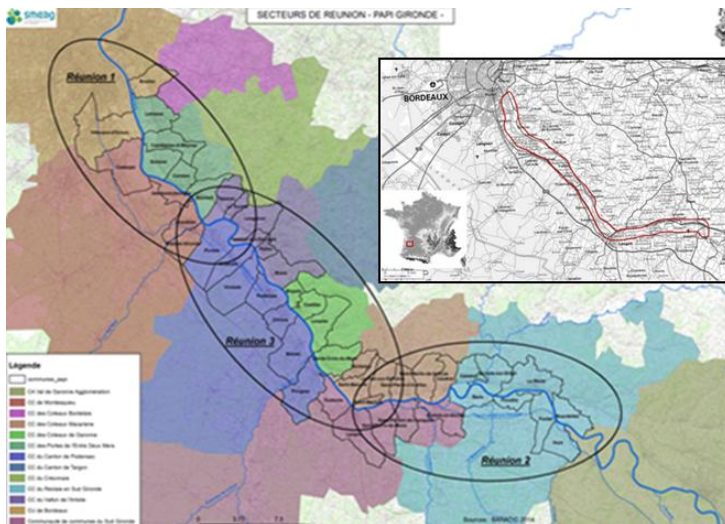


DEUX OBJECTIFS MAJEURS :

- ✓ Réaliser un **programme d'études** permettant de définir une stratégie de gestion des risques d'inondation
- ✓ **Elaborer un programme d'actions** pour mettre en œuvre les actions dans le cadre d'un futur PAPI.

DES ETAPES A FRANCHIR :

- ✓ Avis favorable : décembre 2011 / Démarrage juin 2013 / Fin prévue en février 2015.



LE PERIMETRE :

- ✓ **65 km de vallée de Garonne** de Bourdelles à Villenave-d'Ornon.
- ✓ **1 Région** : l'Aquitaine.
- ✓ **1 Département** : la Gironde.
- ✓ **48 communes**.
- ✓ **8 communautés de communes**.
- ✓ **6 Syndicats de rivière**.
- ✓ La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), le SYSDAU et le Syndicat mixte du SCOT du Sud Gironde.

LE TERRITOIRE :

- ✓ **31 digues** majoritairement en terre (hauteur de 1 à 4 m) sur 106 km.
- ✓ **10 000 hectares** de zones inondables.
- ✓ **110 000 habitants**.
- ✓ Phénomènes de crues fluviales et de submersions marines.
- ✓ Territoire sous l'influence socio-économique de la CUB.
- ✓ Cohérence à rechercher avec la PAPI Estuaire, le PAPI Dordogne et la stratégie locale de gestion des inondations de Tonneins-Marmande.

LES OBJECTIFS DU PAPI :

Mieux connaître les phénomènes d'inondation pour construire ensemble une stratégie d'aménagement de la Garonne qui garantisse :

- ✓ la gestion cohérente des zones inondables et des ouvrages de protection,
- ✓ la diminution de la vulnérabilité des populations et des territoires inondables :
 - permette d'enrichir les réflexions menées dans les documents de planification (urbanisme...)
- ✓ la base de connaissances nécessaire aux maîtres d'ouvrage pour leurs obligations réglementaires
- ✓ une planification des actions, la mise en cohérence des outils réglementaires et l'optimisation du retour à la normale.
- ✓ un cadre d'intervention global pour mobiliser les financements.

LES ETUDES

POUR ELABORER LE PAPI D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

LES AXES DE TRAVAIL :

Les actions mises en œuvre dans les 6 ans doivent s'articuler autour des 7 axes suivants :

- ✓ Axe 1 – Amélioration de la connaissance.
- ✓ Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations.
- ✓ Axe 3 – Alerte et gestion de crise.
- ✓ Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme.
- ✓ Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- ✓ Axe 6 – Ralentissement des écoulements.
- ✓ Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

1 PAPI, 4 ETUDES SPECIFIQUES, 3 ETAPES CLES :



LES ACTEURS DU PAPI :

- ✓ **Pilote :** SMEAG
- ✓ **Contributeurs :** élus, acteurs responsables de la gestion des inondations
- ✓ **Comité de pilotage des études :** collectivités, gestionnaires de digues, services gestionnaires, associations.
- ✓ **Comité technique :** DREAL Aquitaine, DDTM33, Conseil général de la Gironde, Région Aquitaine, SMIDDEST, EPIDOR CUB, Agence de l'Eau.
- ✓ **Financeurs :** Etat (Fonds Barnier et prévention des risques), Europe (Feder Aquitaine), SMEAG.

LES OBJECTIFS DES ETUDES :

- ✓ Fournir un état des lieux des ouvrages.
- ✓ Indiquer les interventions à mener dans les 6 ans.
- ✓ Définir des scénarios d'aménagement des ouvrages de protection, à l'échelle de la Garonne girondine.
- ✓ Définir une stratégie de diminution de la vulnérabilité des territoires inondables.
- ✓ Construire une base d'information pour l'aide à la décision des maîtres d'ouvrages.
- ✓ Préciser les rôles et responsabilités des différents intervenants.
- ✓ Proposer des maîtrises d'ouvrage publiques pour la gestion des ouvrages intéressant la sécurité de biens privés ou publics.

LES PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS :

- ✓ Levés topographiques des ouvrages recensés.
- ✓ Levés bathymétriques du lit et des berges de la Garonne.
- ✓ Diagnostic des ouvrages :
 - Seulement 1/3 du linéaire des digues est dans un « bon » état (34 km).
 - 7 digues (21 km) nécessitent des travaux urgents.
 - Plus de 2/3 des ouvrages hydrauliques présentent un dysfonctionnement important.
- ✓ Constitution d'une base de données géo-référencée des ouvrages et des enjeux (SIG).
- ✓ Analyse administrative et juridique des structures en charge des ouvrages de protection.
- ✓ Analyse de l'évolution du contexte réglementaire.
- ✓ Analyse de l'espace de mobilité de la Garonne.
- ✓ Modélisation hydraulique des inondations à partir des phénomènes historiques.
- ✓ Identification de 3 secteurs « homogènes » d'inondation.
- ✓ Etudes de différents scénarios d'aménagement par secteurs.



LA DEMARCHE

POUR ELABORER LE PAPI D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

LE CADRE REGLEMENTAIRE :

- ✓ Pas d'aggravation des impacts des inondations (amont, aval et latéral).
- ✓ Impossible de construire de nouvelles digues (ou de rehausser) en dehors d'une préconisation justifiée par un schéma d'ensemble (PAPI).
- ✓ Pas de (nouvelles) digues permettant d'accroître l'urbanisation des zones inondables.

LES IMPERATIFS :

- ✓ Cohérence du schéma dans sa globalité.
- ✓ Optimisation des coûts d'investissement et d'entretien des ouvrages : limitation des hauteurs, des linéaire, fiabilisation...
- ✓ Priorité à la réduction de la vulnérabilité des populations, des biens.
- ✓ Amélioration du retour à la normale après l'évènement.
- ✓ Actions réalisables et finançables dans les 6 ans.

LES OPTIONS D'AMENAGEMENT :

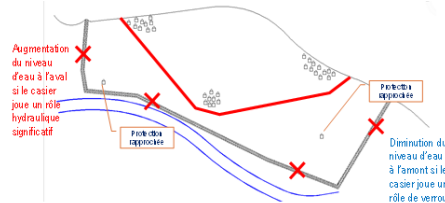
Les objectifs majeurs du PAPI à respecter pour cadrer les choix des options d'aménagement :

- ✓ Protection prioritaire des zones de population dense.
- ✓ Fiabilisation des systèmes de protections pour des aléas supérieur.
- ✓ Amélioration de la protection des zones d'activités économiques pour un risque important.
- ✓ Favoriser la mémoire des évènements extrêmes.
- ✓ Permettre la divagation de la Garonne dans des zones où il n'y a pas d'enjeux : zones tampon.
- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols et réduire l'impact de l'urbanisation sur les écoulements.
- ✓ Organiser une gestion simplifiée des ouvrages.

Exemples de diverses options d'aménagement des ouvrages de protection :



Maintien et fiabilisation du niveau de protection actuel.

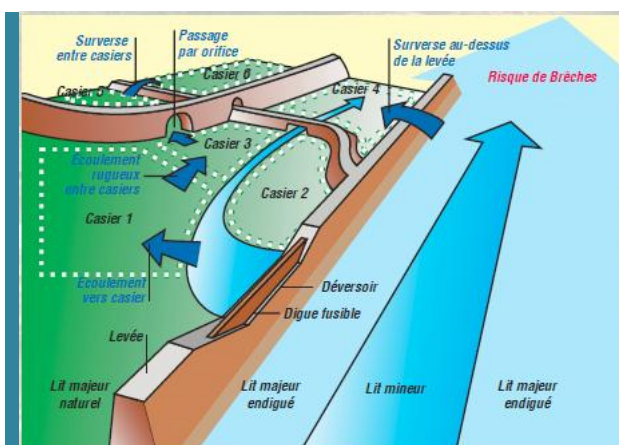


Nouveaux aménagements répondant aux grands principes pour la protection des enjeux du casier, et de la vallée.



Amélioration et optimisation de la protection de la population en zone dense : création de digues de second rang (habitat et bien).

Création de zones « tampons » avec un rôle écrêteur.



A SAVOIR : QU'EST-CE QU'UN CASIER HYDRAULIQUE ?

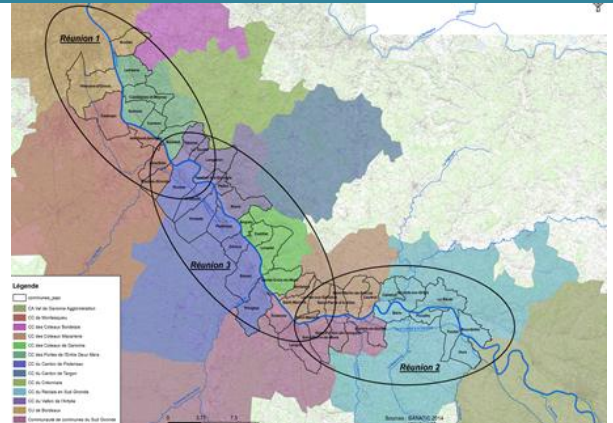
- Il s'agit d'une zone de champs d'expansion des crues, située au-delà du lit endigué de la Garonne et des affluents.
- Chaque casier est défini par des obstacles physiques modifiant l'hydraulique (levées de terre, coteaux, routes...), puis par sa surface, son volume et sa capacité de stockage en fonction de la hauteur et la durée de l'inondation.

LA CONCERTATION

POUR ELABORER LE PAPI D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

3 REUNIONS DE CONCERTATION...

- ✓ Pour travailler sur les hypothèses d'aménagement susceptibles de répondre aux exigences du PAPI.
- ✓ Pour construire ensemble le schéma de gestion global.
- ✓ Pour élaborer une synthèse concertée des différentes propositions d'aménagement.



REUNION N° 1 - SECTEUR « AVAL » : LE 27 NOVEMBRE 2014, DE 9H30 A 12H

Salle de réunion de la Communauté de Communes de Montesquieu, 1 allée Jean Rostand – 33651 Martillac

> Réunion présidée par M. Christian TAMARELLE, Président de la Communauté des Communes de Montesquieu.

Secteur concerné : les communes riveraines de la Garonne des Communauté des communes du Canton de Podensac, Communauté des communes du Vallon de l'Artolie, Communauté des communes de Montesquieu, Communauté des communes de l'Entre Deux Mers, et de la Communauté Urbaine de Bordeaux (Bouliac et Villenave d'Ornon).

REUNION N°2 - SECTEUR « AMONT » : LE 27 NOVEMBRE 2014, DE 15H00 A 17H30

Salle des conférences, Mairie de la Réole, 1 Esplanade Charles de Gaulle, 33190 La Réole

> Réunion présidée par M. Bernard CASTAGNET, Président de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde.

Secteur concerné : les communes riveraines de la Garonne des Communauté des communes du Réolais en Sud Gironde, Communauté des Communes des Côteaux Macariens, Communauté des Communes du Sud Gironde.

REUNION N°3 - SECTEUR « MEDIAN » : LE 28 NOVEMBRE 2014, DE 14H00 A 16H30

Salle « l'espace » - Communauté des communes du Canton de Podensac,
12 rue du Maréchal Leclerc-de-Hautecloque, 33720 Podensac (en face de la gare)

> Réunion présidée par M. Hervé GILLÉ, Président de SMEAG, et Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gironde.

Secteur concerné : les communes riveraines de la Garonne des Communauté des communes du Canton de Podensac, Communauté des communes du Vallon de l'Artolie, Communauté des Communes des Côteaux Macariens, Communauté des Communes du Sud Gironde, Communauté des communes de Montesquieu, Communauté des communes de l'Entre Deux Mers.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.smeag.fr/papi-garonne-girondine.html>

<http://www.lagaronne.com/etude/le-papi-garonne-girondine.html>

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/110215_PAPI_vdef.pdf

CONTACT SMEAG:

Claire KERVIEL - 05 62 72 76 00

claire.kerviel@smeag.fr

61 rue Pierre Cazeneuve - Toulouse